



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie

**Récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale  
site soumis à autorisation  
n° UBDEO/ERC/22/ 69 en date du 17 mai 2022  
Société REBORN NORMANDIE sur la commune de BERNAY**

Le préfet de l'Eure

## VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1<sup>er</sup> du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral du 24/01/2014 autorisant la société CEISA PACKAGING à exploiter un établissement sur la commune de BERNAY (27300),

## CERTIFIE

Avoir reçu le 06/05/2022 l'extrait k-bis, justifiant du changement de dénomination sociale de la société REBORN NORMANDIE dont le siège social est situé 246 rue du Général Maurice Bourgeois à Bernay (27300) pour une installation exploitée sur la commune de Bernay (27300) à l'adresse 246 rue du Général Maurice Bourgeois

## ARTICLE 1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Ancienne dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	CEISA PACKAGING
SIÈGE SOCIAL	246 rue du Général Maurice Bourgeois – Bernay (27300)
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	246 rue du Général Maurice Bourgeois – Bernay (27300)
SIRET ÉTABLISSEMENT	453 806 051 00026
DIRECTEUR	ABITEBOUL Matthieu

**Nouvelle dénomination sociale :**

SOCIÉTÉ	REBORN NORMANDIE
SIÈGE SOCIAL	246 rue du Général Maurice Bourgeois – Bernay (27300)
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	246 rue du Général Maurice Bourgeois – Bernay (27300)
SIRET ÉTABLISSEMENT	453 806 051 00026
DIRECTEUR	ABITEBOUL Matthieu

**ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES**

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
24/01/2014	Arrêté préfectoral n° D1-B1-14-055 du 24 janvier 2014 autorisant l'exploitation d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement de la Société CEISA PACKAGING.
19/06/2014	Arrêté préfectoral complémentaire n° D1-B1-14-487 du 19 juin 2014 imposant la constitution de garanties financières pour la mise en sécurité de son site, en cas d'arrêt définitif d'activité.
12/01/2016	Récépissé de fonctionnement au bénéfice des droits acquis n° D-15-E3-1358 du 12 janvier 2016, suite à la modification de la nomenclature des installations classées.
22/09/2017	Arrêté préfectoral complémentaire n° D1-B1-17-1205 du 22 septembre 2017 réglementant la stratégie incendie du dépôt de liquides inflammables du site (régime de non-autonomie, protection incendie de la station des encres, réserve d'eau incendie supplémentaire, plan de défense incendie).

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET